

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS, Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT, Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h10

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.110 - Suppression de postes au 1er janvier 2021

Christian DUMAS expose:

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de répondre aux besoins des services et au regard des mouvements de personnel, il est nécessaire de supprimer les postes ci-dessous énoncés :

Grades	Durée d'emploi	Taux d'emploi
1 poste d'attaché principal	35h	100 %
1 poste d'attaché	35 h	100%
1 poste de rédacteur principal de 2ème classe	35 h	100 %
1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe	30 h	85.71%
2 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	100 %
1 poste d'adjoint technique	25 h	71,43 %
1 poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35 h	100 %
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2 h 15	11,25 %
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	20 h	100 %
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	10 h	50 %

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1er janvier 2021.

Après avis du comité technique du 7 décembre 2020 et présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 1^{er} décembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer et supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} janvier 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

1 8 DEC. 2020

Christian DUMAS

INGRE, le 1 8 DEC. 2020

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

1 8 BEG: 2828

%2/2% DL.20.110

Acte à classer

DL-20-110

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2020-12-18T10-00-59.00 (MI227353344)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-110-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Suppression de postes au 1er janvier 2021

Date de décision :

18/12/2020

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

4.1.3. Suppression de poste.

Acte:

DL.20.110 -RH-suppression de

Multicanal: Non

postes au 1er janvier 2021.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Pate 18/12/20 à 10:00

Transmis Date 18/12/20 à 10:01

Accusé de réception Date 18/12/20 à 10:08

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie